

de Vancouver appelée "Westward Ho." Voici la fin de cet article :

Cette vaste contrée, encore inconnue à certains égards, a en réserve des ressources dont on ne s'est peut-être pas encore fait une idée. Elle offre sans conteste d'immenses avantages à l'immigrant anglais qui voudrait s'y établir et aux capitalistes qui ont des fonds à placer, des avantages en tant que foyer commercial sur le parcours du réseau panbritannique que les hommes d'Etat de l'empire se sont engagés à établir et à développer; des avantages en tant que foyer d'éducation aussi célèbre que tous ceux d'Europe; des avantages au point de vue des richesses industrielles; en somme, des avantages à titre d'Angleterre-agrandie sur le littoral du Pacifique, où les arts et les institutions de la métropole prendront un nouvel essor, où le drapeau anglais flottera toujours, où les lois et la justice anglaises seront respectées et administrées et où les Anglais et les Anglaises seront élevés dans les meilleures traditions de la race.

Voilà notre idéal et rien n'empêche qu'il se réalise dans la province de la Colombie-Anglaise. Mais, s'il doit se réaliser, ce ne sera qu'en attirant dans notre province deux classes de gens : ou les Anglais de naissance qui ont l'amour inné des institutions britanniques, ou des sujets d'autres nations qui sont assimilables, des gens comme les Allemands, les Français, ou autres, qui, pour une raison quelconque, quittent leur patrie et viennent se créer ici un domicile permanent et lier leur sort à celui de leur nouvelle patrie. Ceux là viennent ici dans le dessein de faire du Canada leur patrie adoptive, ils deviennent domiciliés et citoyens, leurs enfants et leurs petits-fils sont nés au pays et, bien qu'ils aient de l'attachement pour leur pays d'origine ils deviennent, dans toute l'acception du mot de vrais sujets anglais, de véritables citoyens du Canada attachés aux institutions britanniques comme le sont les Anglais de naissance, loyaux au drapeau anglais et au souverain régnant de la Grande-Bretagne. Voilà les deux classes de gens avec lesquelles nous pouvons peupler la Colombie-Anglaise de manière à réaliser l'idéal décrit dans l'article que je viens de lire. On pourra nous demander : Les individus de race japonaise ne pourraient-ils pas aider votre province à réaliser cet idéal ? Malgré tout mon respect pour la race japonaise, je réponds non. Nous savons tous que le Japonais est éminemment patriote ; nous savons que l'amour pour l'empereur du Japon et le respect de ses volontés animent le Japonais depuis le berceau jusqu'à la tombe. Nous savons également que, quel que soit le lieu où le Japonais émigre, l'émigrant même ne croit pas quitter le Japon pour toujours et ne considère pas le pays où il se rend comme le lieu de son domicile permanent.

Le Japonais s'y installe pour un certain temps. Il est possible qu'il prête serment de fidélité à ce pays, mais ce serment n'exerce pas sur lui une contrainte comparable

aux traditions qui ont été gravées dans son esprit depuis sa plus tendre enfance. Elles auront pour lui plus de poids que les avantages qu'il pourra retirer de la prestation du serment de fidélité ou de l'octroi des droits de citoyen de ce pays et, au lieu d'espérer que ses enfants et ses petits enfants habiteront cette contrée comme sujets de son souverain, le Japonais attend constamment le jour où il pourra retourner dans le pays du Soleil Levant et terminer sa vie sous l'égide de son bien aimé Mikado. Je dis que des citoyens de ce genre, quelque estimables qu'ils puissent être à d'autres égards, ne sont pas les hommes avec lesquels nous pourrions maintenir dans la province du Pacifique une race blanche qui restera fidèle et loyale au drapeau britannique. Le Japon lui-même étant une nation qui grave dans l'esprit de son peuple depuis l'enfance des idées élevées de patriotisme, devrait certainement être le dernier pays à critiquer les habitants de la Colombie-Anglaise ou le peuple canadien sur leur désir d'avoir comme citoyens et fondateurs de leur nation, une population qui sera aussi loyale au drapeau sous lequel nous sommes nés, le drapeau britannique, que son peuple est fidèle à son propre drapeau.

Ayant parlé aussi longuement de la nature rebelle à l'assimilation des Japonais en tant qu'ils sont destinés à peupler notre pays, permettez-moi de passer à l'examen du traité actuel entre le Japon et le Canada. Ce traité a été conclu entre la Grande-Bretagne et le Japon en 1894. Il a été complété en 1895 par un protocole accordant aux colonies autonomes la possibilité d'obtenir les bénéfices du traité tout en conservant la haute main sur leur immigration. Comparez la situation du Japon en 1894, quand ce traité fut signé, avec la situation qu'il occupait en 1905, 1906 ou 1907. Le Japon, en 1894, était une puissance de troisième ou quatrième ordre ; à l'heure actuelle il est classé parmi les grandes puissances du monde. Cette situation, il est vrai, a été acquise par un effort considérable, dans lequel il a fait connaître non seulement ses immenses ressources, mais aussi la bravoure et le patriotisme de ses soldats. En conséquence, ce que le Japon aurait pu volontiers accorder en 1894 ou en 1897, à l'époque où mon honorable ami, le chef de l'opposition, déclare que ce pays était consentant à traiter avec nous et à reconnaître toute notre autorité sur nos règlements d'immigration, il ne pouvait, au moment où ce traité entre le Canada et le Japon a été signé, nous accorder cette reconnaissance au détriment de son peuple.

Et maintenant, quel était le but du Canada en concluant ce traité avec le Japon ? Son but était de chercher à étendre ses relations commerciales avec ce pays. Le Canada comme une jeune contrée qui se développe, doit constamment chercher des débouchés pour l'accroissement de ses produc-